

**REGLEMENT DE L'OPERATION « JEU EURO II chez CARREFOUR MARKET»
JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT – PAR INSTANT GAGNANT SUR LA PLATEFORME DIGITALE**

Art 1 : Coca-Cola Entreprise (ci-après la « Société organisatrice »), SAS au capital de 267.279.033 € dont le siège social se trouve au 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 343 688 016, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : « **JEU EURO II chez CARREFOUR MARKET** » (ci-après le « Jeu »).

Adresse du Jeu : Coca-Cola Entreprise, Service Consommateurs, « **JEU EURO II chez CARREFOUR MARKET** » 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Art 2 : Ce Jeu est ouvert à toutes les personnes physiques (voir condition d'âge ci-dessous), résidant en France métropolitaine hors Corse (ci-après « les Participants ») et titulaire d'un abonnement internet auprès d'un opérateur français, à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, de leurs fournisseurs et/ou agences, ainsi que des membres de leur famille, et toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Art 3 : Entre le 31 mai et le 12 juin 2016.

A gagner par instant gagnant en tapant l'URL suivant : jeu-cocacola.fr/market figurant sur le matériel publicitaire présent en magasin (suivre les instructions).

Peuvent participer toutes les personnes physiques âgées de plus de 12 ans à la date de participation au Jeu. Toute participation ne respectant pas les instructions ne sera pas prise en compte. Jeu sans obligation d'achat.

Une seule participation par jour et par personne pendant toute la durée du jeu et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Les lots à gagner sont :

- 8 places de porteur de drapeau pour un match de l'UEFA EURO 2016TM à Lille le 26/06/2016 à 18h.

Cette prestation comprend :

- La tenue
- Les transferts du lieu de rencontre (en Région Parisienne) au stade
- Les repas le jour du match
- Une place pour le match en catégorie 2
- Le droit de porter le drapeau au début du match

Cette prestation ne comprend pas :

- Les trajets du domicile du gagnant à la Région Parisienne (lieu de rencontre)
- Aucune nuit d'hôtel
- Toutes les dépenses personnelles

Les porteurs de drapeau devront être âgés de 12 à 17 ans au jour du match.

- 6 lots de 2 places pour un match de demi-finale de l'UEFA EURO 2016 TM à Lyon le 6 juillet 2016 d'une valeur commerciale unitaire de 439 euros TTC.
- 200 abonnements de 6 mois à l'Équipe Premium d'une valeur commerciale unitaire de 72 euros. L'abonnement comprend :
 - L'accès illimité à l'espace abonné (sans publicité)
 - La version 100% numérique du quotidien chaque jour dès 6h du matin et tous les contenus Premium exclusifs
 - Une sélection d'archives
 - Tous les contenus sont disponibles depuis l'ordinateur, le mobile et la tablette

Les participants seront immédiatement avertis du résultat de leur participation.

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution d'une des dotations sont prédéterminés de façon aléatoire et déposés chez l'Huissier de Justice.

Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un Participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde) ou, si aucun Participant ne joue à ce moment, le Participant qui joue le premier après cet instant gagnant

Les gagnants de porteur de drapeau seront contactés par téléphone au numéro qu'ils auront renseigné. Si Coca-Cola Entreprise ne parvient pas à joindre le gagnant dans un délai de 2 jours à compter du premier appel, le lot sera considéré comme perdu et réattribué.

Les gagnants des places de match seront contactés par téléphone au numéro qu'ils auront renseigné. Si Coca-Cola Entreprise ne parvient pas à joindre le gagnant dans un délai d'une semaine à compter du premier appel, le lot sera considéré comme perdu et réattribué.

Les 12 places pour le match de l'UEFA EURO 2016TM seront remises le jour du match par un membre de l'équipe Coca-Cola.

Les 200 abonnements à l'Équipe Premium seront envoyés aux gagnants par mail et/ou voie postale sous forme de codes dans un délai de 2 semaines. Les codes permettront aux gagnants d'activer leur abonnement.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité. Tout Participant mineur pourra être tenu de justifier de l'autorisation de son représentant légal pour obtenir son lot.

Les dotations qui ne seront pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues.

Art 4 : Les frais de participation au Jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

Art 5 : En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. La Société organisatrice se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

Art 6 : La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas d'événements indépendants de sa volonté amenant à annuler le présent jeu ou à priver totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient.

Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

La Société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation des lots par les gagnants.

Art 7 : La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au Jeu, elles sont communiquées aux organisateurs du Jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants.

Conformément à la réglementation en vigueur, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant. Pour l'exercer, il suffit d'écrire à l'Adresse du Jeu.

Art 8 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société organisatrice. Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à la Société organisatrice dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

Art 9 : Le règlement est disponible sur Jeu Euro II chez CARREFOUR MARKET – CUSTOM PROMO N° 45025 – CS 0016 – 13102 ROUSSET CEDEX.

Le règlement complet est également disponible en ligne sur jeu-cocacola.fr/market.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

Le règlement a été déposé auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi.